



05/III/2026

## Cérémonie des traités à l'occasion de la quarante-cinquième session de la Conférence de la FAO

Le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), agissant en sa qualité de dépositaire de traités multilatéraux approuvés par la Conférence ou le Conseil conformément à l'article XIV de l'Acte constitutif de la FAO ("traités relevant de l'article XIV"), communique ce qui suit:

Une cérémonie des traités se tiendra au siège de la FAO lors de la quarante-cinquième session de la Conférence de la FAO, qui au lieu à Rome, Italie, du 26 juin au 2 juillet 2027.

Lors de la cérémonie des traités, les Membres pourront déposer, en personne, auprès du Directeur général, des instruments de ratification, adhésion, acceptation ou approbation aux traités relevant de l'article XIV.

Les Membres se souviendront que les traités relevant de l'article XIV sont des accords multilatéraux adoptés par les Membres sur des questions relatives à l'alimentation et l'agriculture et qu'ils constituent une composante importante du cadre normatif de la FAO.

La date et l'heure de la cérémonie des traités seront communiquées aux Membres en temps utile.

Les Membres sont invités à adresser toute question relative à la cérémonie des traités et aux traités relevant de l'article XIV au Bureau juridique à l'adresse suivante: [treaties@fao.org](mailto:treaties@fao.org).

Des informations sur les traités relevant de l'article XIV, y compris l'état de la participation dans chaque traité, des modèles d'instruments et des copies certifiées conformes, sont disponibles à l'adresse suivante:

<https://www.fao.org/treaties/fr/>